

N°04

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt avril, à dix-neuf heures et treize minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le treize avril, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane	MABCHOUR Najat (départ à 19h49)	CHERIGUENE Abdelouahab
BERNEX Brigitte	MOULINNEUF Serge	LARDIC Stéphan
MERIGUET Dominique	GAUTHIER Raymond	WAVELET Manuel
BACH RUSSO Safia (arrivée à 18h28)	MOILIME Hassanata	BAILLON Jean-François
CHANTRELLE Laurent	YILDIZ Umüt	BRAIHIM Marwa
BENAMMOUR Mériem	ROUSSEL Danièle	CAMARA N'Na Fanta (arrivée à 18h53)
BACON Jean-François (arrivée à 18h29)	BOITTE Gilles	HAMDAOUI Naïma (arrivée à 19h)
ARAB Dalila	VELTHUIS Asaïs	CORDIN Olivier (arrivée à 19h)
JACQUART Ludovic	CEPRANI Eric	PERRAN Dominick (arrivée à 19h)
MEKKI Chérifa	KOUYATE Hawa	SAKI Mireille
CHAUVET Claude	PRUNIER Gérald	JOUS Sullivan
BASTARAU Sébastien (arrivée à 19h43)		

#### Excusés ayant donné procuration

BASTARAU Sébastien	donne procuration jusqu'à 19h43 à	BACON Jean-François
PEDRAZO Jennifer	donne procuration à	CHANTRELLE Laurent
BATUAMBA Ivette	donne procuration à	BERNEX Brigitte
RATNATHURAI Ziromi	donne procuration à	JACQUART Ludovic
CAMARA Mariama	donne procuration à	PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim	donne procuration à	GAUTHIER Raymond
GEFFROY Philippe	donne procuration à	HAMDAOUI Naïma
AGUIRREBENGOA Carole	donne procuration à	CORDIN Olivier
BOREL YERETAN Stéphanie	donne procuration à	CAMARA N'Na Fanta
LIBERT Arnaud	donne procuration à	PERRAN Dominick

#### Excusés et absents

DA SILVA Elodie, MABCHOUR Najat (à partir de 19h49), ETIENNE Walnex

M. Lardic est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires financières

Service émetteur : Direction des Ressources Financières et de la Commande Publique

**Objet : Dotation Politique de ville (DPV) 2023 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2334-40

**VU** l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1° août 1996, modifiée,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la

politique de la ville dans les départements métropolitains

**CONSIDÉRANT** que la Ville bénéficie depuis 2009 d'une enveloppe de Dotation de Développement Urbain, devenue Dotation Politique de Ville (DPV) en 2015, permettant de financer les projets d'investissement et de fonctionnement visant à rendre les quartiers prioritaires plus attractifs,

**CONSIDÉRANT** que par circulaire du 24 janvier 2023, le Préfet a informé la Ville de Sevrans de son éligibilité à la DPV et l'a invité à déposer ses dossiers en vue d'un cofinancement au plus tard le 28 février 2023

**CONSIDÉRANT** que les projets d'investissement sont retenus au regard des objectifs fixés par le contrat de ville

**CONSIDÉRANT** que les dépenses de fonctionnement ne seront financées qu'à titre exceptionnel

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal est invité à approuver les plans de financement prévisionnels et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document,

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

<b>Adopté par</b>	<b>42 voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	42 voix	
Exprimés	42 voix	
Pour	42 voix	

BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à M. CHANTRELLE), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à Mme BERNEX), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel, RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à M. JACQUART), CAMARA Mariama (pouvoir donné à M. Prunier), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à M. GAUTHIER), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe (pouvoir donné à Mme HAMDAROU), AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à M. CORDIN), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à Mme CAMARA N'Na Fanta), PERRAN Dominick, LIBERT Amaud (pouvoir donné à Mme Perran), SAKI Mireille, JOUS Sullivan.

Contre  
Abstention  
NPPV

**ARTICLE 1 : DECIDE** de soumettre à l'instruction des services préfectoraux au titre de la DPV 2023 les opérations suivantes :

Délibération n°04 du Conseil municipal du 20 avril 2023 - Dotation Politique de ville (DPV) 2023 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions

Intitulé de l'opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention Sollicitée	%
Requalification et extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 (1 <sup>er</sup> phase)		14 543 703,00 €	1 000 000,00 €	7%
Remplacement matériel et mobilier école élémentaire Montaigne		108 346,00 €	86 676,80 €	80%
Achat de mobilier pour l'école Lamartine		179 619,00 €	143 695,20 €	80%
Installation de moyens d'alerte dans le cadre du PPMS dans les GS PERRIN/BERNARD (QPV) et GS CRETIER (hors QPV)		128 517,00 €	102 813,60 €	80%
Informatisation des écoles (5 <sup>ème</sup> année)		115 203,00 €	92 162,40 €	80%
Sécurisation du groupe scolaire Anatole France		99 954,00 €	79 963,20 €	80%
Réfection des sols de l'école maternelle Saint-Exupéry suite à des désordres		170 374,52 €	136 299,62 €	80%
Equiper de groupes scolaires en LED		239 889,58 €	191 911,66 €	80%
Réparation des mats et caméras dégradées aux abords des écoles		105 908,00 €	63 545,00 €	60%
Création d'une aire sportive – Quartier PERRIN		98 500,00 €	78 800,00 €	80%
Création d'une aire sportive – Stade Jesse Owens - Quartier Rougemont		141 401,00 €	113 120,80 €	80%
Création d'une aire sportive – Secteur Mazaryk - Quartier Montceaux		169 774,00 €	135 819,20 €	80%
Création d'une aire sportive – Parc des sœurs		228 609,00 €	182 887,20 €	80%
Aménagement du stade Guimier		778 575,00 €	622 860,00 €	80%
Travaux de sécurisation école maternelle Perrin (menuiseries)		34 177,00 €	27 341,60 €	80%
Dépense de fonctionnement de la micro-fole	160 000,00		128 000,00 €	80%
Sécurisation de la halle Mandela	298 614,00		238 891,20 €	80%
Sécurisation du Gymnase Maurice Baquet		97 089,56 €	77 671,65 €	80%
Réfection des terrains de proximité Delacroix et Sablons		41 876,00 €	33 500,80 €	80%
Aires de jeux écoles maternelles Villon et Zola		282 906,00 €	226 324,80 €	80%
Sécurisation des jeux extérieurs aux crèches des Colombes et des Colibris (QPV)		44 659,00 €	35 727,20 €	80%
Aires de jeux écoles maternelles Perrin et Sevigne		227 496,00 €	181 996,80 €	80%
Achat d'équipements sportifs		79 431,00 €	63 544,80 €	80%
Travaux de sécurisation Cité des Sports		17 075,00 €	13 660,00 €	80%
Travaux bâtiment des archives (2 <sup>ème</sup> tranche)		417 428,00 €	292 199,60 €	70%
Travaux crèche des Colombes (menuiseries)		58 311,00 €	46 648,80 €	80%
Travaux crèche Pont-Blanc (menuiseries)		17 043,60 €	13 634,88 €	80%
Sécurisation des jeux extérieurs Crèche Pavillon aux Histoires – Quartier des Trèfles		29 495,00 €	23 596,00 €	80%
Installation sécurité incendie des écoles élémentaire Montaigne et maternelle Victor Hugo		35 360,00 €	28 288,00 €	80%
	<b>458 614,00</b>	<b>18 490 720,26 €</b>	<b>4 461 580,81 €</b>	

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document contractuel y afférent.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

Délibération n°04 du Conseil municipal du 20 avril 2023 - Dotation Politique de ville (DPV) 2023 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions

**ARTICLE 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à : - à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis



Le Maire

**Stéphane BLANCHET**

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 25 AVR. 2023

Affiché le : 26 AVR. 2023